ABC AMBULANCES TAXIS FROMENTIN
Société par actions simplifiée
au capital de 16 769,39 euros
Siège social : 19 rue Edmond Lavernot,
76260 EU
318 724 101 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 06 juin,
A 20 heures,

La société LES OLIVIERS, Société par actions simplifiée au capital de 13 500 euros, ayant son siège social 118 rue de la Mer, Mesnil-Val, 76910 CRIEL SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 903 803 328 RCS DIEPPE,
Représentée par son présidente, Madame Alexandra LANGLOIS,

Associée Unique de la société ABC AMBULANCES TAXIS FROMENTIN,

En présence de Madame Alexandra LANGLOIS, Présidente non associée de la Société,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, nomme en qualité de Directeur Général à compter de ce jour, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la Présidente :

Monsieur Olivier Roland Raymond LANGLOIS
Né à COMPIEGNE (60) le 3 janvier 1973
De nationalité française
Demeurant 118 rue de la Mer, Mesnil-Val, 76910 CRIEL SUR MER.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Olivier LANGLOIS disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Olivier LANGLOIS aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Olivier LANGLOIS ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Il sera statué sur sa rémunération lors de la plus prochaine décision de l'Associée unique.

AAL

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société LES OLIVIERS
Madame Alexandra LANGLOIS

Monsieur Olivier LANGLOIS
« Bon pour acceptation des fonctions »



Bon pour acceptation des fonctions

